



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-234 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 mai 2024, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement visant à augmenter le fonds de roulement (2024-234).*

L'objet de ce règlement vise à augmenter le fonds de roulement de 3,5M\$ à 7M\$, conformément à la recommandation du Comité économique.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [www.saint-lambert.ca](http://www.saint-lambert.ca).

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 16 mai 2024.

La greffière,

*Cassandra Comin Bergonzi*

Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme